

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026.10.170.B

**Journée territoriale des assistantes maternelles de GrandAngoulême 2026 :
demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la
Charente**

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2026

Secrétaire de Séance: François ELIE

Membres en exercice: **29**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Elise VOUVET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Hélène GINGAST, François NEBOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_170B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.10.170.B**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**JOURNEE TERRITORIALE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE
GRANDANGOULEME 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10201 -1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
ÉRADICATION DE LA PAUVRETE	ÉNERGIE PROPRES	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	ÉDUCATION DE QUALITÉ	ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	CRISTON DURABLE	ÉNERGIES PROPRES	TRAVAIL DÉCENT ET CONCORDANCE HUMAIN	INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	RÉDUCTION DES INÉGALITÉS	VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	BIEN-ÊTRE	ÉCOSYSTÈMES MARINS ET FLUVIAUX	ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES	PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	PARTICIPATION

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Politique Enfance Jeunesse

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de GrandAngoulême, la coordination communautaire Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) co-anime, depuis mai 2021, le réseau des Relais Petite Enfance (RPE) ainsi que celui des crèches familiales, situés sur le territoire de GrandAngoulême.

Sous l'impulsion du premier réseau et à l'occasion de la « Journée Nationale des Assistantes Maternelles », GrandAngoulême a témoigné sa reconnaissance aux assistantes maternelles du territoire, particulièrement exposées à la crise sanitaire, en organisant en 2021, une première édition de cet événement, dédiée à la valorisation de cette profession.

Depuis, cette manifestation est renouvelée annuellement pour soutenir ce métier.

Chaque année, près d'une centaine d'assistantes maternelles participe à cette action territoriale et apprécie particulièrement l'attention portée à leur métier, ainsi que les temps d'échanges, d'apports et de ressourcement qui leur sont dédiés.

En effet, tout comme à l'échelle nationale, le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de baisser sur l'agglomération. Au-delà des professionnels de la petite-enfance et des partenaires, les élus locaux sont particulièrement inquiets devant cette baisse, d'autant plus que, sur certains secteurs du territoire communautaire, l'offre d'accueil individuel est la seule offre d'accueil pouvant répondre aux besoins des familles.

Ainsi, GrandAngoulême réitère cet événement pour sa 6^{ème} édition, le samedi 21 novembre 2026, quelques jours après la Journée Nationale des Assistantes Maternelles (19 novembre), à Krysalide. Les quelques 500 assistantes maternelles du

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_170B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

territoire, salariées des crèches familiales comprises, seront conviées à assister à une conférence sur l'accueil, la compréhension et l'accompagnement des différentes pratiques parentales, rappelant notamment l'évolution des modèles éducatifs et des attentes parentales, tout en distinguant les connaissances scientifiques des interprétations et des idées reçues sur ce sujet. A la suite de cette intervention interactive, animée par des professionnels de terrain salariés de l'organisme de formation « *Les Mômeries* », un temps convivial au moment du déjeuner favorisera les échanges entre pairs. Les assistantes maternelles pourront ensuite participer à des ateliers de mise en pratique et se détendre sur un instant de sieste musicale, jusqu'en milieu d'après-midi

A ce jour, le coût total de cet évènement s'élève à 9 025,58 € HT (*cf. plan de financement prévisionnel en annexe*) dont 4 216 € de valorisation du temps des responsables de RPE et des directions des crèches familiales du territoire, consacré à l'organisation de cet évènement.

Un co-financement de la CAF de la Charente peut être envisagé, à hauteur de 30 % du total HT des dépenses, soit 2 707,67 €.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à déposer un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente sollicitant une subvention de 2 707,67 € au titre de la Convention Territoriale Globale de GrandAngoulême,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et à cet évènement.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---